

Coronavirus : la ville de Sceaux rend le port du masque obligatoire

écrit par Yves Chamson | 7 avril 2020



Voici une information intéressante.

Cet arrêté pourrait être considéré comme de la politique politicienne, mais il vient à point nommé et met en lumière les manques coupables du gouvernement. Je pense (et j'espère) que d'autres villes vont suivre et faire leur arrêté.

Philippe Laurent, maire de Sceaux et secrétaire général de l'association des maires de France, a signé lundi 6 avril un arrêté « conditionnant les déplacements dans l'espace public des personnes de plus de 10 ans au port d'un dispositif de protection nasale et buccale ». Cet arrêté prendra effet le mercredi 8 avril 2020.

Les motivations de cet arrêté font référence à de nombreuses prises de position, datant parfois de plusieurs semaines, d'autorités sanitaires de toute nature, et, surtout, de l'avis parfaitement clair de l'Académie nationale de

médecine, autorité indépendante, en date du 2 avril 2020.

Pour Philippe Laurent, inquiet de l'insuffisance manifeste de respect des mesures de confinement par de nombreuses personnes, et lassé de l'attitude qu'il estime trop « attentiste » des autorités de l'État en matière de protection individuelle, « il fallait en arriver là pour marquer les esprits, permettre de rendre peut-être moins longue la période de confinement et réussir le déconfinement le moment venu ». « Même si cette mesure peut paraître autoritaire à certains, je l'ai prise en fonction de ce que j'estime être en toute conscience ma responsabilité essentielle de maire en matière de protection de la population », poursuit Philippe Laurent.

Selon le maire de Sceaux, l'indisponibilité de masques dédiés à cette fonction de protection, si elle est très regrettable et s'il faut naturellement tout mettre en œuvre pour y pallier, ne peut cependant pas faire obstacle à obliger chacun de protéger sa bouche et son nez en sortant : un masque artisanal (dont il existe d'innombrables techniques très simples), un foulard ou une écharpe, s'ils sont peut-être moins efficaces, protègent néanmoins, notamment les autres : « Chacun doit comprendre que, s'il ne souhaite pas se protéger lui-même, il a le devoir de protéger les autres de lui-même. C'est une vraie question de sens des responsabilités », affirme Philippe Laurent.

[Arrêté](#)

<https://covid19.sceaux.fr/actualites/a-sceaux-il-faut-desormais-protéger-sa-bouche-et-son-nez-pour-sortir-dans-lespace-public>

.

En complément, la méthode israélienne, les images sont suffisamment claires, même si vous ne comprenez pas l'hébreu.